

L'ÉTAT DES LIEUX CANCERS, BIODIVERSITÉ, OMNIPRÉSENCE DES PESTICIDES ET D'AUTRES POLLUANTS

INTRODUCTION

Jusqu'alors on faisait confiance à la puissance publique, qui devait édicter des réglementations relativement protectrices, avec d'une part les règles et conditions d'autorisation de mise sur le marché de ces produits, et d'autre part des normes réglementaires sur les maximums autorisés de leur présence dans nos aliments, l'eau potable, l'air etc.

Mais deux phénomènes viennent chambouler cette confiance :

- **On découvre de larges "trous dans la raquette" de cette protection collective.** Ce dossier en présente plusieurs et révèle d'où ils viennent.
- **Une évolution déterminante de la société est en cours.** Il faut l'avoir en tête pour comprendre toute la suite. Alors voyons ça d'abord :

"Sur le plan éthique, la société contemporaine voudrait que l'individu soit entièrement responsable de son sort. L'Homme postmoderne, entrepreneur de sa propre vie, est censé prendre activement sa santé en charge. Cette conception rend l'individu moralement responsable de sa santé"

(extrait de <https://www.actu-juridique.fr/sante-droit-medical/le-devoir-individuel-de-sante-simple-cygne-noir-ou-veritable-changement-de-paradigme-en-droit-de-la-sante/>)

On n'est pas forcé d'être d'accord, et on peut se demander qui est « la société » qui veut ça ; mais le fait est que c'est très "tendance".

Dans ce contexte, concernant les risques dus aux très nombreux produits toxiques inventés par l'industrie, comment faire face aujourd'hui ?

Pas évident, sans compter que prendre soin soi-même de sa santé ne nous dit rien du soin que nous devons prendre ensemble de ce qui nous est commun : l'environnement qui nous nourrit le corps et l'âme.



Face aux « trous dans la raquette réglementaire » nous avons tendance à demander de **meilleures réglementations** ; tandis que les gouvernements libéraux préfèrent faire reposer notre protection sur **nos propres choix**.

Exemple : Les nitrites utilisés dans les charcuteries sont reconnus comme cancérogènes, et sont fortement décommandés par "la faculté", mais toujours pas interdits.

Les Gouvernements préfèrent étiqueter "*sans nitrites*" les charcuteries qui n'en contiennent pas, pour que ce soit à nous de choisir ... si on en a les moyens. Et à condition que les étiquetages de tous les produits et services soient complets, ce qui est loin d'être le cas, comme le montre ce dossier de l'ONG Foodwatch <https://www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/transparence-et-scandales/arnaques-sur-letiquette/en-savoir-plus-sur-les-arnaques-sur-letiquette/etiquetage-15-revendications/>

Tel est le dilemme aujourd'hui : Réglementer pour plus de sécurité, ou reporter sur les individus le soin de choisir leurs lieux de vie, leurs aliments, leurs vêtements etc. selon un étiquetage sensé nous informer pour que nous exercions notre responsabilité.

Selon la tendance en cours, il va nous falloir passer beaucoup de temps à se documenter pour tenter de savoir ce qu'on devrait s'interdire pour limiter les mauvaises rencontres chimiques. (C'est ça qu'on appelle aujourd'hui la liberté...)

Alors, puisqu'il nous faut de l'info, en voici, principalement sous forme d'extraits ou résumés d'articles de presse.

D'ABORD UN ÉTAT DES LIEUX

Bien que les dommages décrits dans les articles cités ci-dessous ne puissent pas être attribués uniquement à la présence de tel ou tel polluant dans nos milieux de vie, des liens de cause à effet sont maintenant bien établis.

Dans Le Monde daté du 26 oct 2016 :

« Cancers, des hausses inquiétantes »

Tous les cancers n'augmentent pas. Ceux de l'oesophage et du sein ont diminué récemment (après des hausses) « *illustrant les progrès des politiques de santé publique* » : lutte contre le tabac et l'alcool, modifications d'habitudes alimentaires, de traitements hormonaux...

En revanche les cancers du pancréas, des testicules et de la thyroïde ont considérablement augmenté. En dehors de la part de « hausse » due au surdiagnostic, « *une contribution des facteurs environnementaux est probable* ». Par exemple la plus grande fréquence du cancer de la prostate dans la population agricole suggère un rôle des pesticides dans la genèse de la maladie. Les cancers des testicules sont liés à la cryptorchidie, qui elle-même est liée à « *une exposition in utéro à des perturbateurs endocriniens (pesticides, bisphénols ...)* ».

Dans LM daté du 28 novembre 2020 :

« Les agriculteurs surexposés à certains cancers »

Il s'agit des lymphomes, leucémies, mélanomes, tumeurs du système nerveux et cancers de la prostate (Étude sur une cohorte d'agriculteurs pilotée par la Mutualité Sociale Agricole.)

Dans LM daté du 1^{er} juin 2021 :

« En France 30 % d'oiseaux en moins en 30 ans »

C'est le bilan de 30 ans de suivi de 123 espèces d'oiseaux communs en France (*) avec des différences importantes entre espèces. Les oiseaux « généralistes » (comme le pigeon ramier ou la mésange charbonnière) sont en augmentation tandis que les espèces « spécialisées » (qui ne vivent que dans certains milieux, comme les oiseaux des plaines par ex) sont en net déclin.

Ce bilan n'a pas vocation à identifier les causes des évolutions constatées, mais ses auteurs font référence à de nombreux autres travaux qui incriminent l'uniformisation des paysages, et surtout les pesticides, en particulier les néonicotinoïdes, insecticides à large spectre qui privent de nombreuses espèces d'oiseaux de leur nourriture.

(*) travaux menés par le Museum National d'Histoire Naturelle, l'Office Français de la Biodiversité et la Ligue de Protection des Oiseaux

Dans LM daté du 17 mai 2023 :

« Pesticides et engrais déciment les oiseaux d'Europe »

La multitude des facteurs probables de ces déclin a souvent servi de prétexte à l'inaction. Mais récemment « des travaux européens d'ampleur inédite dissipent largement le brouillard bien commode de la multifactorialité. Ils parviennent à établir, pour la 1^{ère} fois, une hiérarchie générale des causes du déclin des populations aviaires sur le Vieux Continent, et pointent les usages de pesticides et d'engrais de synthèse comme le facteur majeur... en particulier pour les oiseaux des terres agricoles et les oiseaux insectivores »

C'est une cinquantaine de chercheurs qui a rassemblé et traité les données sur les populations aviaires et les évolutions environnementales, collectées sur 20 000 sites dans 28 pays d'Europe.

Dans LM daté du 30 octobre 2020 :

« Des niveaux alarmants de pesticides dans les sols »

Résultats de l'étude de 180 échantillons de sols dans la région de Chizé (Deux-Sèvres). Un désherbant, un insecticide néonicotinoïde et deux fongicides ont été les plus abondamment trouvés.

Les vers de terre ont été analysés (*) « Pour certains oiseaux qui se nourrissent de vers de terre les concentrations d'imidaclopride (insecticide néonicotinoïde) laissent suspecter des effets quasi létaux. »

(*) dans les parcelles où on en a trouvés, car sur les 180 parcelles on n'a pas trouvé de vers de terre dans 25 cas !

Dans LM daté du 27 mai 2023 :

« Des pesticides largement présents dans les sols »

En France sur un échantillon d'une cinquantaine de sites suivis par l'INRAE, les résultats d'une étude-pilote « font suspecter une présence quasi généralisée d'une soixantaine de substances actives dans les terres arables, mais aussi sur des terrains n'ayant jamais été traités. » (prairies, forêts)

L'étude met en évidence la mobilité des produits (par contamination de l'air, et par ruissellement), et des concentrations inattendues. Elle pointe que, s'il existe des normes pour les pollutions de l'air et de l'eau, il n'en existe pas pour les sols.

Les chercheurs souhaitent maintenant pouvoir poursuivre leurs travaux avec l'étude des effets de ces résidus sur la biologie des sols.

Dans LM daté du 25 mai 2022 :

« Pesticides : de plus en plus de fruits contaminés »

Étude publiée par l'ONG Pesticides Action Network Europe. Elle pointe « l'échec de l'Europe à mettre en œuvre sa réglementation et à protéger les consommateurs. » En particulier le non recours au remplacement de pesticides reconnus comme les plus dangereux par des produits de substitution.

Dans LM daté du 7 avril 2023 :

« Eau potable, une vaste contamination découverte » « Découverte de concentrations élevées d'un produit de dégradation du Chlorotalonyl, [fongicide] interdit en Europe depuis 2019 » à des taux très supérieurs aux seuils de qualité réglementaires de l'eau.

Ce n'est que très récemment que ce produit est recherché dans les analyses. Le coût de son élimination dans les eaux distribuées est colossal.

« La principale inconnue demeure les effets sanitaires possibles de ces traces »

Dans LM daté du 17 décembre 2021 :

« Pesticides : l'imprégnation des Français, en baisse, reste générale »

Une partie de notre imprégnation, en particulier celle par les insecticides, résulte d'usages domestiques des produits. Parmi les molécules identifiées, la palme semble revenir à un produit de dégradation du glyphosate, réputé pour avoir des effets toxiques identiques à ceux de la molécule mère. On ne trouve pas les insecticides néonicotinoïdes car ... ils ne faisaient pas partie du programme malgré leur grande toxicité.

Dans LM daté du 4 juillet 2020 :

« Pesticides dans l'air : 32 substances prioritaires »

Une grande campagne de prélèvements a été organisée par l'ANSES (*), l'Institut National de l'Environnement Industriel, et la fédération Atmo.

Les prélèvements d'échantillons d'air ont été faits à distance des sources de pollution (des parcelles cultivées) pour avoir une image de l'air « en général ».

Parmi les pesticides identifiés, 32 sont qualifiés de prioritaires pour la suite des travaux. Sur ces 32 produits, 9 sont interdits depuis des années, en agriculture comme dans les produits domestiques (les anti-puces par ex)

(*) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail

Dans LM daté du 26 novembre 2021 :

« Pesticides : les riverains restent exposés »

Dans les zones habitées proches des vignes et des grandes cultures « des mesures montrent que les distances d'épandage retenues par le gouvernement (*) ne protègent pas des résidus. (...) Ce n'est qu'au-delà de 100 mètres que les chiffres [de retombées] sont significativement plus bas »

(*) Le Conseil d'État a demandé au Gouvernement de revoir sa copie sur ces distances. Le Gouvernement avait proposé des distances de 3m à 20 mètres selon les cultures.

Et pourtant ...

Dans Le Monde daté du 22 décembre 2023 :

« Constat d'échec sur la réduction des pesticides »

« L'argent public investi dans le plan Écophyto l'a été en pure perte, révèle une **commission d'enquête parlementaire** ».

Il s'agit en fait d'échecs successifs depuis le 1^{er} plan Écophyto de 2008.

« L'un des enseignements-clés du **rapport parlementaire** est issu des conclusions d'une mission d'inspection présentée en mars 2021, et rendues publiques par le gouvernement plus de deux ans après leur finalisation (...) La mission d'inspection avait établi que les 71 millions d'€ d'investissement annuel dans les plans Écophyto ne forment qu'une petite part de l'ensemble des dépenses dévolues, en vain, à la baisse d'usage des « phytos ». Celle-ci est située, selon le rapport, à environ 643 millions d'€, pour l'année référence 2019. »

« Le rapport indique que la nécessité de réduire l'usage des pesticides ne doit plus faire débat, au regard de leurs dégâts de mieux en mieux documentés sur la santé publique et l'environnement »

Le rapport parlementaire souligne aussi la dégradation continue « de la qualité des ressources en eau sur de vastes portions de territoire (...) pour la production d'eau potable. »

« La commission d'enquête a également pris en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les exploitants [\[agricoles\]](#) en conseillant la mise en place de mesures-miroirs strictes, c'est à dire interdisant l'importation de produits agricoles portant des résidus détectables de pesticides interdits en Europe et en France. »

Dans LM daté des 5 et 6 mai 2024 :

« Pesticides : le choix d'un indicateur jugé trompeur »

« Le nouveau plan Écophyto 2023, qui annonce une réduction de 50 % des pesticides en agriculture, devrait parvenir sans mal à atteindre ses objectifs. Mais au prix d'un changement d'indicateur (...) Marc Fesneau, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (...) a en effet entériné l'abandon de l'indicateur d'usage des pesticides, le NODU (...) Il est remplacé par un nouvel indicateur controversé (...) »

« Une vingtaine de chercheurs et d'ingénieurs des universités et des organismes publics de recherche (dont une majorité de membres du Conseil scientifique du plan Écophyto) montrent que le [\[nouvel indicateur\]](#) HRI-1 est un trompe l'oeil.

Dans LM daté des 8 et 9 mai 2024 :

« Le nouveau plan Écophyto relève d'une politique d'immobilisme vieille de 20 ans »

« Un collectif rassemblant près de 400 chercheurs, plus de 200 soignants, ainsi que des associations de patients et de défense de l'environnement prend position contre le nouveau plan Écophyto annoncé le 6 mai par le Gouvernement »

L'article cite ensuite des propos de membres de ce collectif :

« Les tragédies passées, comme celle de la contamination de la population antillaise par le Chlordécone (...) auraient dû instruire nos dirigeants quant à l'étendue de leurs responsabilités »

(Voir le chapitre Chlordécone)

« En février le Gouvernement (...) décide maintenant, dans le nouveau plan dévoilé le 6 mai, de le relancer en modifiant l'indicateur d'usage des pesticides (...) qui avait pourtant fait ses preuves. Il sera remplacé par un outil de mesure européen insuffisant »

« L'exposition délibérée, que ce soit des agriculteurs et de leurs familles ou de la population en général à des substances nocives (ou dont la nocivité est encore inconnue pour les pesticides en cours d'agrément) va perdurer. »

Dans LM daté des 12 et 13 mai 2024 :

« Plan Écophyto, une fraude démocratique »

Cet article explique avec des exemples en quoi le recours à l'indicateur européen ne peut pas servir à mesurer un progrès en termes de réduction des pesticides.

Pour comprendre il faut avoir à l'esprit que l'industrie invente en permanence de nouveaux pesticides, tandis que les plus anciens sont peu à peu retirés du marché.

L'arnaque tient à une bizarrerie du calcul de l'indicateur, qui repose sur le fait que chaque pesticide est assorti d'un coefficient qui dépend de sa classe de toxicité connue. Il y a 4 classes dont les coefficients respectifs sont 1 (pour les moins toxiques), 8, 16, et 64 (pour les plus toxiques.)

Imaginez que vous ayez le choix entre 2 insecticides A et B qui ont tous deux le même coefficient 8.

Chaque kilo de A ou de B vaut donc 8 dans l'indicateur.

En 2023 vous avez choisi le A. Manque de bol, les connaissances récentes amènent à revoir la toxicité de ce produit : reconnu cancérigène son coefficient passe à 16 en 2024. Votre score deviendrait mauvais si vous continuiez à l'utiliser : chaque kilo vaudrait 16 en 2024, au lieu de 8 auparavant.

En 2024 vous passez donc au produit B pour ramener votre score au niveau initial puisque son coefficient est toujours de 8.

Et voici l'arnaque : pour faire reconnaître que vous faites un progrès en passant de A à B on recalcule rétroactivement votre score 2023 en appliquant au produit A son nouveau coefficient 16. C'est donc votre score 2023 qui empire, ce qui fait apparaître votre score 2024 (stable) comme une amélioration.

NB : le score de chaque produit risque fort d'augmenter dans le temps avec l'accumulation des connaissances sur leurs effets (le chapitre Glyphosate en donne un bon exemple). Recourir assez systématiquement à de nouveaux produits dont le score « de jeunesse » est encore acceptable est donc « la solution ». N'est-ce pas une course à l'échalote qui s'annonce si on conserve cet indicateur ?

Dans les chapitres suivants nous allons passer en revue quelques uns des pesticides qui ont fait l'objet d'assez d'articles de presse pour qu'on en comprenne les « histoires », qu'on identifie les blocages et les responsabilités.

Nous ferons de même avec les « polluants éternels » (PFAS, PFOA etc.) produits par des grandes firmes qui ont caché sciemment leur toxicité.

Nous porterons aussi notre regard sur des pollutions plus diffuses mais néanmoins sérieuses : les plastiques et leurs produits de dégradation d'une part, les polluants issus du trafic routier d'autre part.

Puis nous essayerons de tirer des enseignements globaux de l'ensemble de ces histoires de pollutions.

YGG 12/05/24

NB : Si ce dossier s'attarde beaucoup plus sur les pesticides que sur d'autres polluants, c'est tout simplement parce que les articles que j'ai trouvés ont cette « distribution ». Mais il serait erroné de « privilégier » l'agriculture intensive dans cet examen de la conscience collective. Il faut surtout y voir la mise en évidence de mécanismes pervers qui fonctionnent probablement aussi « efficacement » dans tous les domaines où des produits néfastes sont fabriqués et utilisés.